

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JANVIER 2015 A 20H30

Le dix-neuf janvier deux mille quinze à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT Maire.

**Etaient présents :** M. PHILIPPOT Pascal, M. MOUCHARD Patrick, M. GIRAULT Bruno, M. PRADES Guy, M. LECOEUR Jean- Marie, Mme RYCKEBOER Danièle, Mme DONZIER Emmanuelle, Mme DAUSEND Sandra, Mme DANET Clothilde, Mme MAC DAID Emma.

### **Procurations :**

Mme JUBAULT-BREGLER Anne à Pascal PHILIPPOT  
M. VEZIEN Nicolas à Emmanuelle DONZIER  
Mme BASMOREAU Stéphanie à Bruno GIRAULT

### **Absents :**

M. GALINIER-WARRAIN Gilles  
Mme MATHIEU Marie-Elisabeth

Sandra DAUSEND, est élue secrétaire.

Convocation du 12 janvier 2015

### **Approbation du procès verbal de la séance précédente** **Informations générales et délibérations**

#### **Ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour :

1. Demande de remboursement pour transport scolaire collège,
2. Demande de subvention FDAIC 2015 pour la 2<sup>ème</sup> tranche RD 933,
3. Demande de subvention FDAIC 2015 pour la 2<sup>ème</sup> tranche des vitraux de l'église,
4. Demande de subvention FDAIC 2015 pour la 1<sup>ère</sup> tranche du parc,
5. Demande de subvention FDAIC 2015 pour le PLU,
6. Demande de subvention dans le cadre de la « réserve Parlementaire » pour investissement dans un porte outil « balayeuse désherbeuse »,
7. Signature de la Convention Conseil Général RD 933

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'ajout de ces points supplémentaires.

**FINANCES**

**ANNE JUBAULT-BREGLER**

### **INFORMATION :**

Point sur les finances et discussions sur les projets 2015.

Il est fait un point sur l'année écoulée.

Le Maire demande à chaque conseiller de réfléchir pour le prochain conseil sur les économies éventuelles de fonctionnement à faire et aux investissements sur les prochaines années.

**DÉLIBÉRATION 01/19.01.2015** : demande de subvention DETR 2015 pour la RD 933 2<sup>ème</sup> tranche, voté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la 2<sup>ème</sup> tranche du projet de mise en sécurité par élargissement des trottoirs (actuellement 50 – 70 cm) en traversée de Berchères-sur-Vesgre, leurs balisages et l'aménagement de passages protégés. Ces travaux rentrent dans le cadre de la sécurisation des personnes et principalement celles à mobilité réduite (PMR), et répondent au plan PMAV déposé en préfecture. Les travaux à la charge de la commune s'élèvent à 261 913,08 € HT soit 314 295,70 € TTC.

Monsieur le Maire demande à ce que ces travaux, impératifs à la sécurité des personnes, soient pris au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Il est autorisé à engager toutes démarches auprès des instances décisionnaires pour demander toutes subventions possibles pour le financement de cette opération.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DETR 20% de 261 913,08 € HT, soit :	52 382,62 €
Conseil Général	72 861,76 €
FDAIC 30% sur 115 000 €, soit :	34 500,00 €
Autofinancement	154 551,32 €

**DÉLIBÉRATION 02/19.01.2015** : demande de versement de subvention du Fonds Départemental de Péréquation 2014 pour un montant de 7 001,00 €, voté à l'unanimité

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les travaux et achats divers effectués en investissement au cours de l'année 2014, d'un montant de **7 001,00 €** soit :

- 3 146,00 € pour divers achats effectués en investissement (tableau joint),
- 3 855,00 € pour la réfection de l'abri-bus afin de compléter la subvention du FDAIC à hauteur de 60 % des dépenses HT engagées. (Dépenses totales 11 360,00 € HT, subvention FDAIC 2 961,00 €)

**DÉLIBÉRATION 03/19-01-2015** : demande de remboursement pour transport scolaire collège, voté à l'unanimité

Suite à un déménagement un père de famille demande « une remise gracieuse » de sa facture de transport scolaire pour le collège à Anet. Sa fille n'ayant pris le car que deux mois. Le montant payé par les familles pour le transport scolaire est de 96,10 € par acquitté en deux échéances de 48,05 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de la situation de la famille, décide :

- Une réduction du titre pour un montant de 19,22 € (96,10 € sur 10 mois soit 9,61 € par mois)

**DÉLIBÉRATION 04/19-01-2015** : demande de subvention FDAIC 2015 pour la RD 933 2<sup>ème</sup> tranche, voté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la 2<sup>ème</sup> tranche du projet de mise en sécurité par élargissement des trottoirs (actuellement 50 – 70 cm) en traversée de Berchères-sur-Vesgre, leurs balisages et l'aménagement de passages protégés. Ces travaux rentrent dans le cadre de la sécurisation des personnes et principalement celles à mobilité réduite (PMR). Les travaux à la charge de la commune s'élèvent à 253 018,33 € HT soit 303 622,00 € TTC.

Le Maire est autorisé à engager toutes démarches auprès des instances décisionnaires pour demander toutes subventions possibles pour le financement de cette opération.

Le plan de financement s'établit comme suit :

FDAIC 35% sur 115 000 €, soit :	40 250,00 €
---------------------------------	-------------

DETR 20% de 253 018,33 € HT, soit :	50 603,67 €
Conseil Général	57 011,51 €
Autofinancement calculé sur le montant TTC des travaux	155 756,82 €

**DÉLIBÉRATION 05/19-01-2015** : demande de subvention FDAIC 2015 vitraux 2<sup>ème</sup> tranche, voté à l'unanimité

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la rénovation de l'église, il souhaiterait solliciter le FDAIC pour une subvention dans le cadre du patrimoine rural non protégé, pour la 2<sup>ème</sup> tranche de restauration des vitraux, dont le montant s'élèverait à 9 600,00 € HT soit 12 000,00 € TTC.

Le dossier est transmis pour avis technique et architectural au STAP (Bâtiments de France).

Le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 15 % du HT soit un montant de : **1 440,00 €**.

Madame Danièle RYCKEBOER assurera le suivi de cette opération.

**DÉLIBÉRATION 06/19-01-2015** : demande de subvention FDAIC 2015 parc 1<sup>ère</sup> tranche, voté à l'unanimité

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la restructuration du parc, il souhaiterait solliciter le FDAIC pour une subvention dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie. La restructuration du parc se fera sur plusieurs tranches. La 1<sup>ère</sup> comportera l'aménagement paysager du parc pour un montant de 107 000,00 € TTC.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 50 % plafonnée à une dépense de 15 000,00 € HT, soit un montant de **7 500,00 €**.

**AGGLOMERATION DE DREUX**

**Patrick MOUCHARD**

**DÉLIBÉRATION 07/19-01-2015** : Approbation du Schéma de mutualisation proposé par l'Agglo du Pays de Dreux, voté à l'unanimité

Le conseil Municipal prend connaissance du « projet de Schéma de mutualisation de l'Agglo du Pays de Dreux » pour la période 2015-2020 dans sa version du 27 novembre 2014 présenté par la Communauté d'Agglo du pays de Dreux au Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2014 et approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide d'approuver le schéma proposé.**

**MANIFESTATIONS - ASSOCIATIONS**

**GUY PRADES - EMMANUELLE DONZIER**

**INFORMATIONS** : La cérémonie des vœux s'est déroulée, comme depuis plusieurs années, dans une ambiance chaleureuse et conviviale au Château de Berchères en présence de Monsieur Le Sous Préfet, le Vice Président de la Région Centre, notre Député, nos Conseillères Régionales et Départementales ainsi que de nombreux maires, et d'un grand nombre de Berchèriens.

**URBANISME**

**BRUNO GIRAULT – STÉPHANIE BASMOREAU**

**DÉLIBÉRATION 08/19-01-15**: Grenélisation et Alurisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) demande de subvention du FDAIC 2015, voté à l'unanimité

Pour faire suite aux nouvelles décisions législatives qui obligent les communes à intégrer désormais dans leur PLU les dispositions du Grenelle de l'environnement et la loi ALUR avant le 1er juillet 2017.

Et bien que lors de l'étude de son PLU, il avait été déjà tenu compte d'un certain nombre de dispositions grenélisées, il faut néanmoins les compléter et surtout introduire les dispositions de la loi ALUR.

Le Maire propose au conseil d'inscrire cette étude au budget 2015. Il souhaiterait solliciter le FDAIC pour une subvention dans le cadre de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 50 % plafonnée à une dépense de 15 000,00 € HT, soit un montant de **7 500,00 €**.

**ENVIRONNEMENT**

**JEAN-MARIE LECOEUR – DANIELE RYCKEBOER**

**DÉLIBÉRATION 09/19-01-15** : Investissement dans un porte outil « balayeuse désherbeuse », voté à l'unanimité

En complément de la délibération N° 03-25.09.14

Le Maire indique qu'il a sollicité notre Député pour participer à l'investissement de l'achat du matériel ci-dessus indiqué.

Ce matériel devant permettre de résoudre en grande partie la non utilisation de produits phytosanitaires pour le désherbage et répondre ainsi à la Charte environnementale signée avec Eure et Loir Nature et transmise à l'Agence de Bassin.

Le montant de l'investissement s'élèverait à 67 987 € HT avant l'appel d'offres

Plan prévisionnel d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Coût investissement HT	67 987,00 €	Financier 1 Région 40 %	27 194,80 €
		Financier 2 Agence de Bassin 25 %	16 996,75 €
		Financier 3 <b>Enveloppe parlementaire</b>	<b>10 198,05 €</b>
		Financier 4 Autofinancement 20 %	13 597,40 €
TOTAL	67 987,00 €		67 987,00 €

Calendrier de réalisation du projet : Printemps 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil renouvèle son projet d'acquisition et demande au Maire de poursuivre ses demandes de subventions.

**TRAVAUX**

**PASCAL PHILIPPOT**

**DÉLIBÉRATION 10/19-01-15** : convention Conseil Général RD 933, voté à l'unanimité

Le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux d'aménagements de la RD 933 dans les traverses des communes de Berchères-Sur-Vesgre, La Chaussée d'Ivry et Oulins, un groupement de commandes a été créé. La Commission permanente du Conseil Général réunie le 16 janvier 2015 a autorisé la signature de la convention de groupement de commandes relative à ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve cette convention et autorise le Maire à signer cette convention.

**COMMUNICATION****SANDRA DAUSEND**

**INFORMATION** : compte tenu de la distribution tardive des invitations aux vœux, ainsi que de l'envoi des cartes de vœux, une réflexion devra être menée à ce sujet dès la fin du 1<sup>er</sup> semestre.

**INFORMATION** : Les articles du bulletin municipal sont pratiquement achevés, et la maquette est en cours.

**DIVERS****PASCAL PHILIPPOT**

De jeunes Berchèriens sont venus solliciter une aide financière pour le 4L rallye, ce point sera débattu lors du prochain conseil.

La séance est levée à 22h35